

## **Jean-François Van Nieuwenhuysse - La prévention spécialisée (les éducateurs de rue) - 2016**



Jean-François Van Nieuwenhuysse a été éducateur en Foyer de Semi-Liberté de 1969 à 1990, et a fait partie d'un Club de Prévention de 1990 à 2012. Il est intervenu en tant qu'ALSES (Acteur de Liaison Sociale en Environnement Scolaire) de 2001 à 2012. Il a suivi une formation complémentaire en toxicomanie en Faculté de pharmacie à Lille. Il a également été maire adjoint à l'Action Sociale de Sin-le-Noble de 2001 à 2008.

Un club de Prévention Spécialisée est, dans la sphère privée, une association ou service d'une association qui intervient sur un quartier.

Ce quartier est spécifique au club de prévention concerné.

Il est défini par une analyse et un travail entre l'Association porteuse, la municipalité concernée et le Conseil départemental. C'est le conseil Départemental qui finance les postes. Le Conseil Départemental est donc le principal (et de loin, puisque c'est lui qui finance la part salariale) le partenaire référent du club de Prévention.

### **Les spécificités du travail de prévention :**

- L'âge :

L'âge de référence de la population concernée peut aller d'une dizaine d'années à une trentaine. Officiellement il est de 12 à 25 ans ; Il y a quelques années, notre limite d'âge était fixée de 16 à 25. Mais l'évolution de la société a fait que les problèmes de délinquance étant malheureusement avéré de plus en plus tôt, la limite basse de l'âge a dû être abaissée également. Il correspond donc actuellement, plus ou moins, à l'entrée en collège.

Le travail avec les jeunes n'est pas forcément « linéaire » : une prise en charge peut s'interrompre, soit par la volonté du jeune, soit parce que le problème traité (un parmi d'autres) a été résolu. Mais il ne s'arrête jamais vraiment non plus (cela signifierait que l'éducateur par sa baguette magique a réussi à résoudre tous les problèmes non seulement du jeune mais du quartier, de sa famille... de la société...).

- Le temps :

L'éducateur n'est pas pressé par le temps ou des délais, son travail est avant tout, un travail de longue haleine (sprinters interdits, coureurs de fond préférés ...) Cette particularité permet de donner au travail éducatif une profondeur systémique : On travaille avec le jeune, mais aussi avec sa famille, son quartier, son environnement professionnel ou scolaire, pas seulement à un moment T, mais quand il le faut, suivant les besoins rencontrés sans laps de temps prédéfini.

C'est sans doute un côté très sécurisant pour les jeunes (et la population du quartier) : l'éducateur est toujours présent, il est toujours là, consultable. Il n'est pas une parenthèse dans la vie du jeune (les deux trois ans passés en foyer, par exemple), Il est toujours possible de l'appeler, de le rappeler.

La notion de présence est sûrement une des plus importantes de la mission de l'Éducateur de Prévention ; C'est celle-ci qui justifie le plus le travail de rue. Même s'il n'est pas interpellé, sollicité, il marque « son territoire », montre sa présence et donc sa disponibilité. (Une certaine régularité dans ces passages est à privilégier pour donner un repaire supplémentaire aux jeunes et aux habitants).

### **Les grands principes de l'action en prévention :**

- La libre adhésion
- L'absence de mandat
- La non institutionnalisation
- L'anonymat

- Libre adhésion :

C'est sans doute un des critères des plus importants dans les missions de la Prévention : le jeune est libre dans sa relation avec l'éducateur. Son adhésion ne sera jamais forcée, elle repose sur un consensus commun entre les acteurs. C'est un « deal » soit formalisé éventuellement dans un contrat d'objectif, soit, soyons sérieux, le plus souvent informel.

C'est une sécurité autant pour le jeune que pour l'éducateur : tout ce qui est fait, est fait en accord entre les deux...même les « moments de tension »...

La menace du retrait de l'éducateur qui estimerait que les efforts ne sont pas réels, que le contrat n'est pas respecté peut être une pression pour faire avancer une situation bloquée. (Je dis une menace car les éducateurs sont souvent bien trop opiniâtres pour abandonner une action sauf que d'être certains de pouvoir la récupérer plus tard).

Cette particularité de « libre adhésion » est un avantage certain : personne ne peut nous reprocher d'intervenir de manière coercitive. Elle laisse également tout jeune, toute famille libre de nous fermer la porte (cela se passe rarement de cette façon, nous remarquons plutôt une absence aux rendez-vous, un écartement volontaire).

- Absence de mandat :

C'est un peu le corollaire du premier principe. Les éducateurs de Prévention n'ont aucun pouvoir de forcer un jeune, une famille à le recevoir, à l'accepter, à suivre ses conseils. S'il intervient ce n'est jamais de façon coercitive ou obligatoire mais toujours en accord complet avec ses interlocuteurs... Il ne faut pas croire cependant que le travail se déroule toujours « comme un long fleuve tranquille », les altercations, les coups de gueule... sont fréquents. Reste que pour le jeune, il se rassure en se disant qu'il a la possibilité de ne plus continuer le chemin sur lequel il s'était engagé. Cela arrive parfois ; lorsque la pression est trop forte, que les exigences lui semblent insurmontables, le jeune peut « disparaître » un certain temps, plus ou moins long, c'est son choix. C'est une réalité différente des actions éducatives d'un internat par exemple qui est bien obligé de suivre le déroulement d'une action bon gré, mal gré, ce qui peut amener une rupture avec le jeune (une fugue par exemple) bien plus dommageable pour l'enfant.

- La non institutionnalisation :

Le principe même de la Prévention est de ne pas s'installer définitivement dans un quartier ou dans des actions pérennes (du moins officiellement car malheureusement, ce n'est pas une intervention sociale de quelques années qui peut résoudre tous les problèmes de société et les clubs sont souvent malheureusement obligés de rester en place). De plus, ils sont quand même reconnus pour être des « régulateurs d'ambiance » et une interface utile entre les habitants et leurs interlocuteurs, (mairies, administration, bailleurs etc...).

Pour les actions sur les quartiers, l'idée est soit de soutenir, d'accompagner les habitants dans leurs désirs (ou délires), soit de les initier, de les réaliser évidemment, puis de les faire prendre en charge par ceux vers qui elles sont dirigées et en aucun cas d'en faire une « habitude ou une tradition ».

J'ai parlé de « délires » en effet. Les jeunes, les adultes parfois ont des idées « fantastiques » que nous savons pertinemment irréalisables. Mais il n'est pas de notre fait de détruire des espérances par nos déclarations ou notre jugement. Autant accompagner aussi loin que possible le délire des intervenants en le cadrant tout en le soutenant jusqu'à ce que l'impossibilité de sa réalisation devienne évident pour tous. Cette façon de faire permet à tout le monde de rêver le temps nécessaire et l'on s'aperçoit que la non-réalisation du projet n'est plus un problème en soi. Reste en mémoire surtout, les recherches, les espoirs...les délires.

- L'anonymat :

Principalement pour celui ou ceux qui le désirent. L'éducateur en Prévention n'a pas à faire connaître ses sources ni le nom des familles ou des jeunes dont il s'occupe ; le fait d'être « muet » est une des marque qui nous spécifie.

Et le « secret partagé », direz-vous... : Il peut l'être, dans la mesure où les renseignements que l'éducateur peut apporter vont servir à résoudre une situation définie. Mais souvent à les fréquenter nous connaissons beaucoup d'autres choses sur les familles ou les individus que nous côtoyons. Il ne nous appartient pas d'en dire plus que le minimum requis aux autres travailleurs sociaux nous ne confions que le nécessaire pour résoudre un problème, sans tomber dans le piège des discussions de concierges recherchant les détails amusants ou croustillants...

D'un autre côté, l'anonymat pour quelqu'un qui recherche un stage, un travail, une solution serait bien entendu un peu stupide...

De même pour les éducateurs travaillant dans le cadre scolaire, ce même anonymat est impossible. Ce qui reste de la discrétion de l'éducateur concerne les informations qui lui sont données, ce qu'il sait d'une situation ou de l'intimité d'un jeune ou d'une famille.

Il est toujours possible de donner les renseignements nécessaires à un partenaire en s'abstenant de donner des détails dont il n'a nul besoin. Les situations délicates peuvent toujours être expliquées sans tomber dans l'extrême de certains travailleurs sociaux claironnant fort et haut qu'ils connaissent des « choses » mais qu'ils ne les diront pas.. !

Ces quelques précisions pour cadrer un peu plus le travail de la Prévention Spécialisée.

Nous allons nous attacher maintenant à ce qui est, sur le terrain, un des éléments emblématique de l'éducateur de Prévention :

### **Le travail de rue**

C'est la base et la spécificité du travail de Prévention. L'éducateur intervient sur un quartier où il n'est pas connu, où on ne l'attend pas forcément et, soyons réaliste, où il risque de gêner fortement un certains nombres de jeunes dans leurs activités plus ou moins officielles. Il n'y a pas forcément de local, ni un bureau où il puisse se réfugier (en cas de pluie, notamment). Il n'a pas grand-chose à proposer et évite le recours aux loisirs trop réguliers pour éviter de se faire passer pour un animateur de Centre Social. Il va donc devoir s'imposer par sa présence régulière au sein d'un quartier, d'une communauté.

Il doit avant tout devenir a-culturel : (*a* : alpha privatif) ses origines, ses convictions, ses façons de faire, il doit les abandonner pour être le plus « perméable » possible devant des jeunes et des adultes qui n'ont, et de loin, pas le même vécu que lui. Ne nous leurrions pas, il ne s'agit nullement d'imiter (loin s'en faut) les jeunes rencontrés et leurs errances éventuelles. Mais il ne faut

pas non plus que ceux-ci et leurs familles se sentent jugés, encore, par un intervenant extérieur. L'empathie dégagée doit être assez forte pour rassurer la population et lui permettre d'être assez réceptive pour pouvoir accueillir et comprendre les remarques, suggestions, conseils, ouvertures proposées par l'éducateur.

Ce sera le résultat de nombres d'heures passées à « se promener », à être à l'écoute, à observer et à franchir l'obstacle de la distance et de la méfiance par des passages réguliers, des discussions sur des généralités, sur le temps qu'il fait ou sur le problème des dents qui poussent au petit dernier.

L'éducateur de Prévention est sans doute le dernier travailleur social qui semble perdre son temps à baguenauder dans les quartiers (surtout s'il fait beau parce qu'hélas, il fait la même chose en hiver). Mais ce temps passé, c'est du temps à créer du et des liens tout autour de lui, même souvent à son insu. En effet même sans contact officiel et régulier avec les habitants, il est repéré et reconnu, peu à peu sa spécificité, sa finalité professionnelle est comprise, intégrée et finalement utilisée si besoin.

Travail de longue haleine, s'il en est, mais qui permet à l'éducateur d'être considéré comme partie intégrante d'un quartier, autant dans ses moments difficiles que dans ses moments heureux (ce qui n'est pas le cas, par exemple des AS de secteur ou d'autres travailleurs sociaux qui ne peuvent intervenir qu'en cas de problème dans les quartiers ou les familles et sont finalement ressentis comme faisant partie intégrante des problèmes... !).

D'un autre côté, c'est une petite désillusion sans doute pour des travailleurs sociaux qui « veulent faire quelque chose, veulent du résultat rapide et concret tout de suite. Les éducateurs de Prévention ne sont pas des « Grands Frères » comme à la TV mais si elle n'est pas visible immédiatement, leurs actions sont menées plus profondément dans le tissu social et mieux comprises par les jeunes contactés et de ce fait surement plus pérennes.